

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 mars à 18h35, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER à Thomas BIETRY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 février 2024	Le 21 février 2024	En exercice	50
		Présents	32
		Votants	36

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Bernard VIATTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-02-18 - Désignation des élus chargés du suivi du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Rapporteur : Claude MONNIER

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « grenelle » 2 »,
Vu la loi n°215-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV),
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 229-26 et R. 229-51 et suivants,
Vu le Contrat de Relance et de Transition Énergétique du Sud Territoire signé le 1^{er} février 2022 entre la Communauté de communes du Sud Territoire et l'État,
Vu la délibération 2023-05-20 du 28 septembre 2023 relative au lancement du Plan Climat-Air-Energie Territorial du Sud Territoire,*

La Communauté de communes du Sud Territoire a lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Pour mémoire, Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets. Il s'agit de définir une stratégie et des actions opérationnelles permettant de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre et de réduire sa vulnérabilité face aux impacts du changement climatique qui ne pourront plus être intégralement évités.

Au-delà de la réponse à l'obligation réglementaire de réaliser un PCAET pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, c'est aussi une opportunité de préparer l'avenir à travers la définition et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'actions à l'échelle du territoire, en mobilisant et en impliquant les acteurs et partenaires locaux.

La démarche permettra de valoriser et de conforter les politiques déjà menées qui participent directement à la transition énergétique (réhabilitation des friches, tri des déchets, autonomie en eau potable...) et de développer de nouvelles actions.

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, la CCST a notamment désigné, en date du 28 septembre 2023, plusieurs élus en charge du suivi du projet :

- Claude MONNIER en tant qu' élu référent du PCAET,
- Élus membres du Comité de pilotage :
 - Christian RAYOT, Président,
 - Sandrine LARCHER,
 - Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER,
 - Roland DAMOTTE,
 - Frédéric ROUSSE,
 - Pierre VALLAT.

Mme STEINER-BOBILLIER a, depuis démissionné de son poste au sein du Conseil municipal de Réchesy et n'est de fait plus élue au Conseil communautaire. Il y a donc lieu de la remplacer.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De nommer Hamid HAMLIL en tant qu'élu membre du Comité de pilotage PCAET, en remplacement de Mme STEINER-BOBILLIER.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>MARDI 12 MARS 2024</p>
<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>	